



PARTENAIRE
DE LA SANTÉ ANIMALE
DEPUIS 1933

Assemblée Générale Annuelle Mixte

21 mai 2019

—
www.vetoquinol.com

Ordre du jour 1/2

PARTIE ORDINAIRE

Rapport de gestion du Groupe et de VETOQUINOL SA,

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2018 et sur les comptes consolidés,

Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

Affectation du résultat de l'exercice,

Fixation du montant des jetons de présence,

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Président – Etienne FRECHIN au titre de l'année 2019.

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Directeur Général – Matthieu FRECHIN au titre de l'année 2019.

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Directeur Général délégué, Jean-Yves RAVINET au titre de l'année 2019.

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Directeur Général délégué, Alain MASSON au titre de l'année 2019.

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Etienne FRECHIN Président du conseil d'administration

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Matthieu FRECHIN Directeur Général

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Jean Yves RAVINET Directeur Général Délégué,

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Alain MASSON Directeur Général Délégué

Ordre du jour 2/2

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, et approbation desdites conventions.

Prise d'acte de la démission d'un administrateur

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe ARNOLD

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 80 € par action soit un prix global maximal de 66.500.000 €.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital d'un montant maximum de 80.000.000 € par incorporation de réserves ou de primes

Pouvoirs.

Faits Marquants 2018

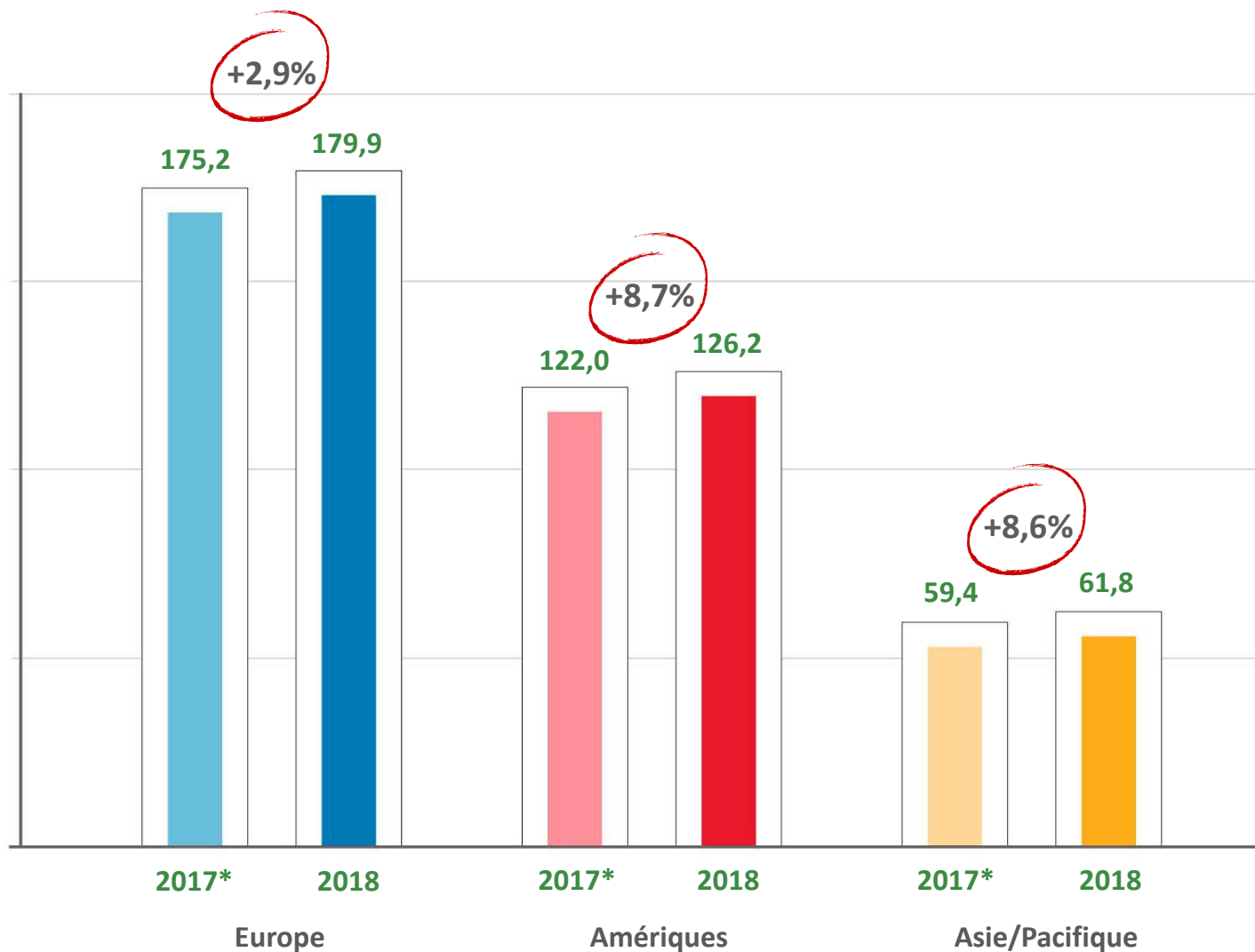
Progression de tous les indicateurs en 2018



* La croissance de CA tient compte de l'impact du retraitement lié à l'application de la norme IFRS 15 au 01/01/2018

Chiffre d'affaires 2018 en progression sur tous les territoires

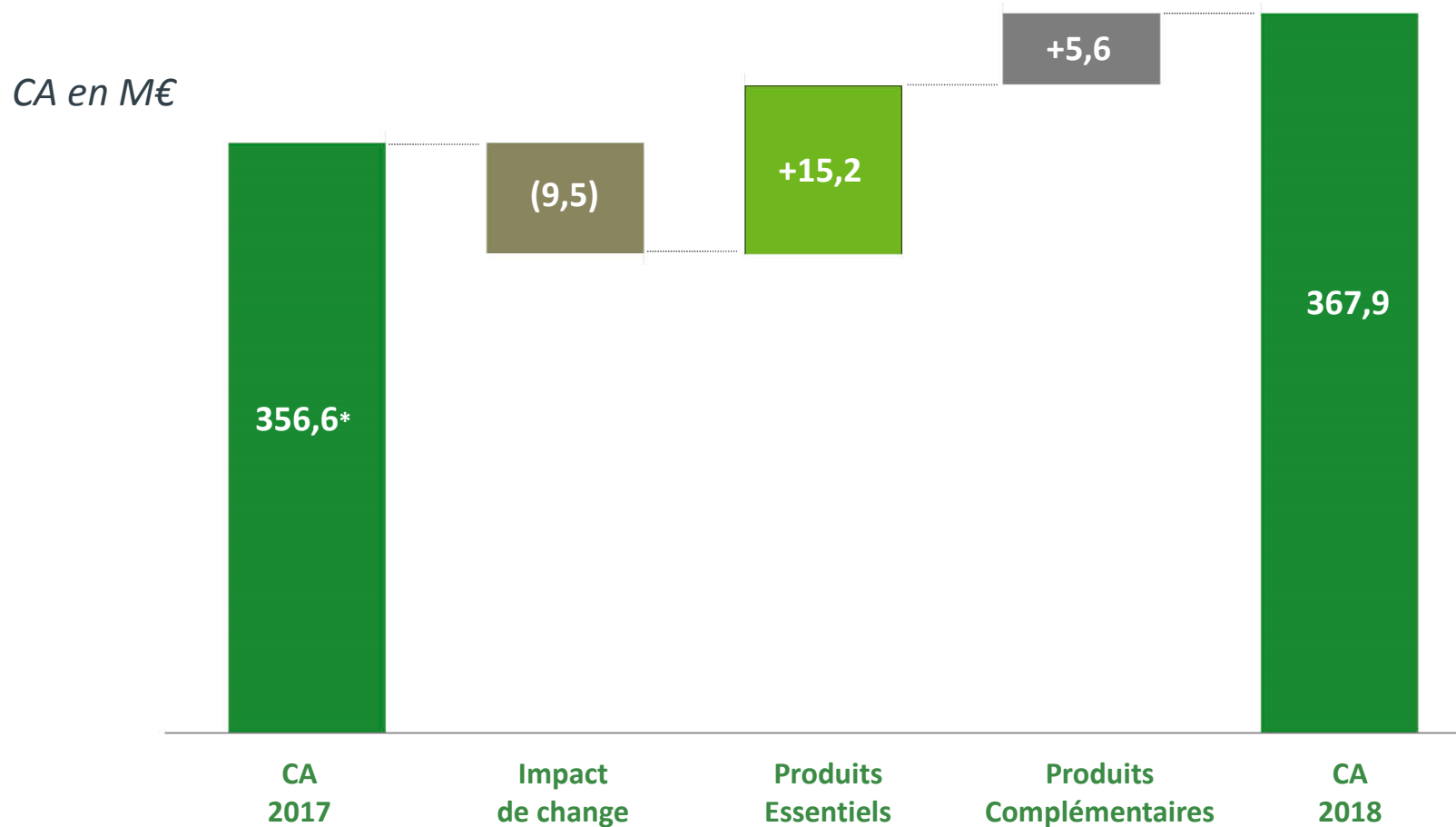
CA en M€
À changes constants



* CA retraité de l'impact de l'application de la norme IFRS 15

Fort développement des produits Essentiels

- › Croissance organique des produits Essentiels **+9,1%** dans un marché mondial en développement**



* CA retraité de l'impact de l'application de la norme IFRS 15

** Estimation Vetoquinol

Acquisition de Farmvet Systems Ltd

- › Start up basée en Irlande du Nord
- › Offre de solutions digitales pour les vétérinaires
- › Renforce la mission de conseil des vétérinaires auprès des éleveurs bovins
- › Apporte de nouvelles solutions de gestion des cheptels



Renforcement des capacités de R&D



Achat d'actif finalisé le 1^{er} septembre 2018

- › Évaluation plus rapide des projets de recherche
- › Accélère la commercialisation des nouveaux produits
- › Augmente le nombre de projets lancés en étude

Aucapi : amélioration continue industrielle

- › Plan industriel à long terme
 - Investissement de 20 M€ sur 4 années
- › Spécialisation du site de Lure
 - Formes injectables stériles
 - Augmentation de la capacité



Comptes sociaux de Vetoquinol SA

Compte de résultat VETOQUINOL SA 2018

En milliers d'euros	31/12/2018	31/12/2017	Variation
Chiffre d'affaires	143 994	130 838	10,1%
Autres produits d'exploitation	7 746	6 457	20,0%
Produits d'exploitation	151 739	137 295	10,5%
Achats et variation de stocks	-43 713	-40 096	9,0%
Services extérieurs	-32 156	-26 083	23,3%
Impôts et taxes	-4 092	-3 841	6,5%
Charges de personnel	-50 259	-47 304	6,2%
Autres charges d'exploitation	-2 030	-1 754	15,7%
Dotations et Reprises d'exploitation	-8 944	-6 817	31,2%
Charges d'exploitation	-141 195	-125 896	12,2%
Résultat d'exploitation	10 545	11 399	-7,5%
Produits financiers	16 598	12 846	29,2%
Charges financières	-791	-3 372	-76,5%
Dotations et Reprises financières	-103	-94	9,2%
Résultat financier	15 704	9 379	67,4%
Résultat courant avant impôts	26 249	20 779	26,3%
Produits exceptionnels	52	61	-14,1%
Charges exceptionnelles	-248	-34	629,7%
Dotations et Reprises exceptionnelles	-613	-522	17,4%
Résultat exceptionnel	-809	-496	63,2%
Participation des salariés	-533	-582	-8,5%
Impôts sur les bénéfices	772	2 015	-61,7%
Résultat net de l'exercice	25 679	21 716	18,3%

Bilan VETOQUINOL SA 2018

	2 017			2 018		
	VALEURS BRUTE	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES	VALEURS BRUTE	AMORT. PROV.	VALEURS NETTES
Capital souscrit non appelé	-	-	-			
Immobilisations incorporelles	44 981 170	- 20 882 334	24 098 836	47 552 169	- 22 902 789	24 649 380
Immobilisations corporelles	104 010 010	- 70 530 501	33 479 509	111 235 536	- 75 306 631	35 928 905
Immobilisations financières	117 438 221	- 35 331	117 402 890	115 332 720	- 139 675	115 193 045
Actif immobilisé	266 429 401	- 91 448 166	174 981 235	274 120 425	- 98 349 095	175 771 330
Stocks et en-cours	28 987 389	- 694 136	28 293 253	32 264 641	- 875 613	31 389 028
Clients et autres créances	41 740 522	- 816 090	40 924 432	41 904 034	- 1 931 435	39 972 599
Valeurs mobilières de placement	35 759 645	-	35 759 645	56 549 467		56 549 467
Disponibilités	60 460 097	-	60 460 097	39 345 566		39 345 566
Actif Circulant	166 947 653	- 1 510 226	165 437 427	170 063 708	- 2 807 048	167 256 660
Comptes de régularisation - actif	601 447	-	601 447	775 681	-	775 681
Total Actif	433 978 501	- 92 958 392	341 020 109	444 959 814	- 101 156 143	343 803 671
Capital			29 704 755			29 704 755
Primes liées au capital			41 126 248			41 126 248
Autres réserves et report à nouveau			144 186 928			160 449 205
Réserve légale			2 970 476			2 970 476
Résultat de l'exercice			21 716 032			25 679 436
Provisions réglementées			4 170 471			4 789 364
Subventions d'investissement			-			-
Capitaux propres			243 874 910			264 719 484
Autres fonds propres			112 737			
Provisions pour risques et charges			1 406 909			1 348 223
Dettes financières (inclus cash poolign passif)			58 237 749			36 311 639
Fournisseurs et autres dettes			35 879 608			39 826 127
Comptes de régularisation - passif			1 508 195			1 598 198
Total Passif			341 020 108			343 803 671

Comptes consolidés de l'exercice 2018

Progression de la rentabilité opérationnelle

En M€	31/12/2018	% du CA	31/12/2017*	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	367,9		356,6		+3,2%
Marge sur achats consommés	255,1	69,3	245,0	68,7	
Charges externes	(78,7)	(21,4)	(76,4)	(21,4)	
Frais de personnel	(115,3)	(31,3)	(111,0)	(31,1)	
Impôts et taxes	(5,0)	(1,3)	(4,6)	(1,3)	
Autres produits et charges	5,2	1,4	5,2	1,5	
Amortissements et provisions	(12,9)	(3,5)	(12,1)	(3,4)	
Résultat opérationnel courant	48,4	13,2	46,0	12,9	+5,3%
Résultat opérationnel	48,2	13,1	45,7	12,8	
Résultat financier	0,4	0,1	(2,3)	(0,7)	
Résultat avant impôts	48,6	13,2	43,3	12,1	
Impôts sur les sociétés	(12,2)	(3,3)	(8,4)	(2,3)	
Quote-part de résultat mis en équivalence	(0,2)	<i>ns</i>	(0,1)	<i>ns</i>	
Résultat net part du Groupe	36,3	9,9	34,8	9,8	+4,0%
EBITDA	60,4	16,4	57,4	16,1	+5,2%

* CA retraité de l'impact de l'application de la norme IFRS 15

Flux de trésorerie

En M€	31/12/2018	31/12/2017
Résultat de l'ensemble consolidé	36,2	34,8
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	61,5	55,3
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	37,9	41,2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(17,8)	(15,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(15,2)	(14,6)
Variation de la trésorerie	4,6	9,7

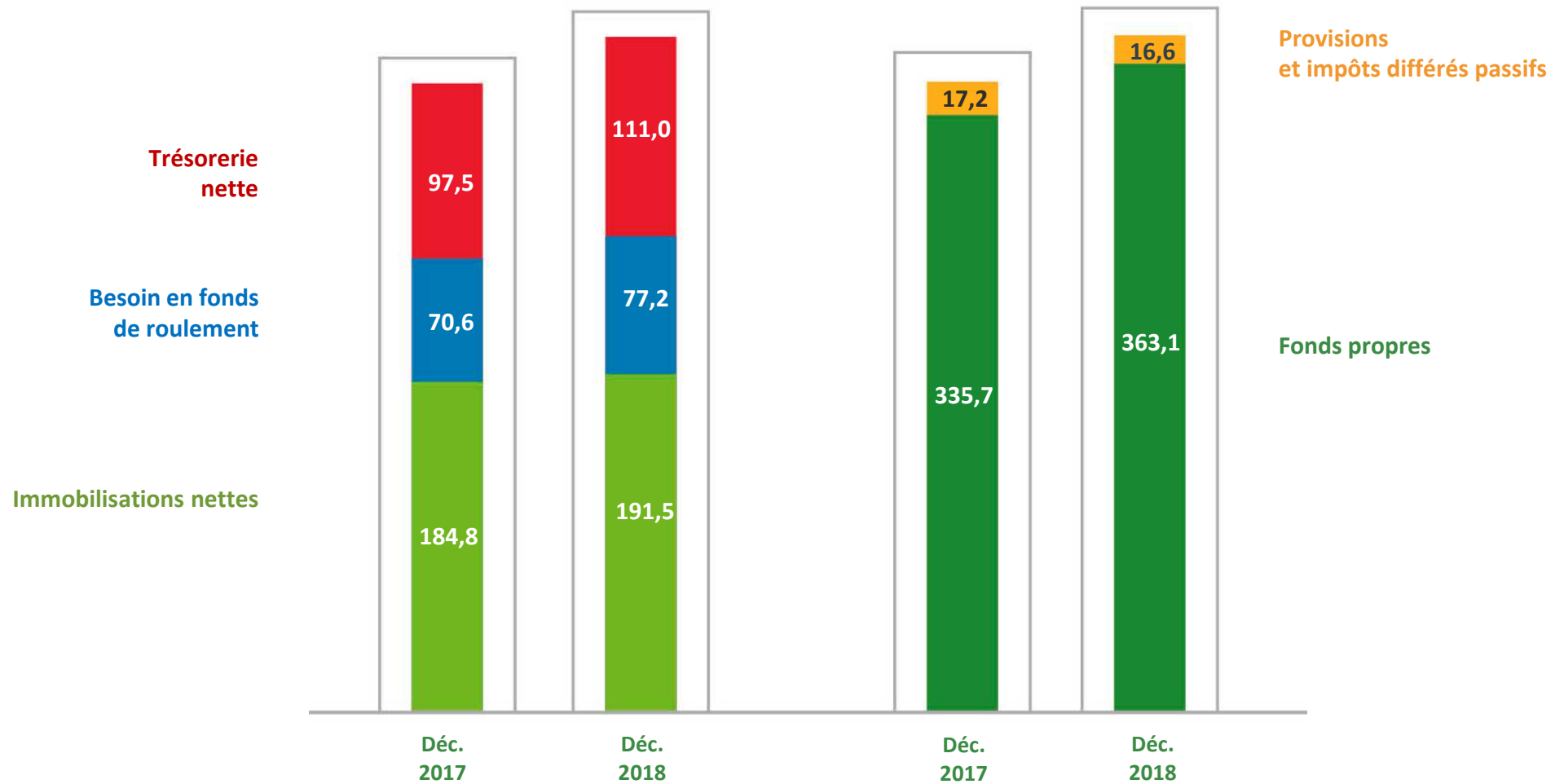
Besoin en fonds de roulement

En M€	31/12/2018	31/12/2017
Stocks	77,2	69,4
Clients et autres débiteurs	73,8	68,3
Fournisseurs et autres créditeurs	(74,5)	(72,0)
Autres éléments du BFR net	0,7	4,9
Besoin en fonds de roulement	77,2	70,6

	31/12/2018	31/12/2017
Besoin en fonds de roulement en nb de jours (par apurement)	72,1 jrs	73,7 jrs

Solide structure financière

En M€



Renforcement des fondamentaux de Vetoquinol

- › Croissance des produits Essentiels supérieure au marché
- › Bonne génération de cash
- › Solide structure financière
 - Capitaux propres de **363,1 M€**
 - Trésorerie nette positive de **111 M€**
 - Forte capacité d'endettement

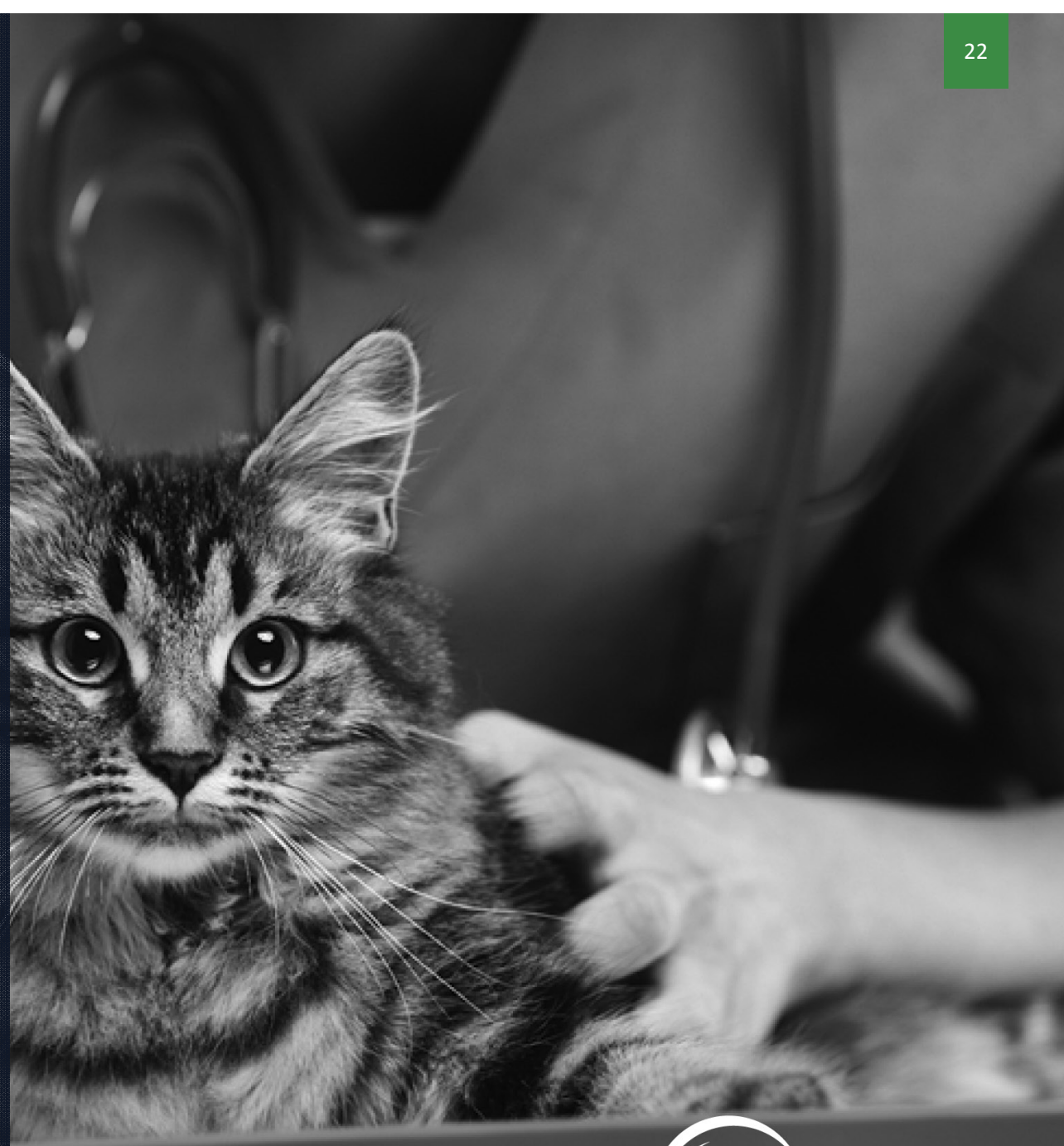
Perspectives du Groupe



- › Renforcer le pipeline de R&D avec des projets innovants et notamment les premiers fruits de nos efforts en biotechnologie
- › Réussir le déploiement des solutions digitales de FarmVet Systems
- › Accélérer la transformation de Vetoquinol au service de nos clients
- › Poursuivre une croissance hybride (organique et externe) et rentable

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rapports des commissaires aux comptes



Vote des Résolutions

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 25 679 435,60 Euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 36 258 944,39 Euros.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 25 679 435,60 Euros, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau 69 549 573,19 Euros, de la manière suivante :

A la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,48 € par action	5 703 312,96 €
A la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	89 525 695,83 €
TOTAL	<u>95 229 008,79 €</u>

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,48 euros, contre 0,46 euros attaché à l'exercice 2018.

CINQUIEME RESOLUTION

Jetons de présence

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 170 000 Euros le montant global annuel brut des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Président – Etienne FRECHIN au titre de l'année 2019.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables au Président – Etienne FRECHIN tels que présentés dans ce rapport.

SEPTIEME RESOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Directeur Général – Matthieu FRECHIN au titre de l'année 2019.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables au Directeur Général – Matthieu FRECHIN tels que présentés dans ce rapport.

HUITIEME RESOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Directeur Général délégué – Jean-Yves RAVINET au titre de l'année 2019.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables au Directeur général délégué – Jean-Yves RAVINET, tels que présentés dans ce rapport.

NEUVIEME RESOLUTION

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Directeurs Général délégué – Alain MASSON au titre de l'année 2019.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables au Directeur général délégué Alain MASSON, tels que présentés dans ce rapport.

DIXIEME RESOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Etienne FRECHIN, Président du conseil d'administration

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Etienne FRECHIN à raison de son mandat de Président du conseil d'administration de la société.

ONZIEME RESOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Matthieu FRECHIN, Directeur Général

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Matthieu FRECHIN à raison de son mandat de Directeur Général de la société.

DOUZIEME RESOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Jean-Yves RAVINET, Directeur Général Délégué

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Jean Yves RAVINET à raison de son mandat de Directeur Général Délégué de la société.

TREIZIEME RESOLUTION

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à Monsieur Alain MASSON, Directeur Général Délégué.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à Monsieur Alain MASSON à raison de son mandat de Directeur Général Délégué de la société.

QUATORZIEME RESOLUTION

Conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et engagements réglementés, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUINZIEME RESOLUTION

Prise d'acte de la démission d'un administrateur

L'Assemblée Générale, prend acte à compter de ce jour de la démission de Monsieur François FRECHIN – administrateur, et le remercie pour le dévouement avec lequel il a exercé cette fonction pendant 44 ans.

SEIZIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Philippe ARNOLD, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DIX- SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 80 € par action soit un montant global maximum de 66 500 000 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du code de commerce et du règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF dans sa décision n° 2018-01 du 2 juillet 2018 , instaurant les contrats de liquidité sur actions en tant que pratique de marché admise et conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la réglementation applicable,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur.
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital d'un montant maximum de 80 000 000 € par incorporation de réserves ou de primes

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités